



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JANVIER 2022

Présents : Franck DELTERAL – Damien DUROY – Sandra SEIZELARD - André COURNIL – Sandrine MONSBROT - Florence REY – Christophe POLONI - Joël OUDOT - Pablo GUNDOVA – Anne de LAVARDE - Jean-Pierre BUFFIERE

Secrétaire de séance : Sandra SEIZELARD

DÉLIBÉRATIONS :

✓ **TRAVAUX DE VOIRIE 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DU FST :**

Le programme voirie 2022 prévoit la réfection de la voie communale de Puy-Golfier. Un devis est établi par l'Entreprise LAGARDE & LARONZE pour un montant de 51 378,00 € H.T. soit 61 653,00 € T.T.C. Des subventions DETR, FST et CD19 peuvent être demandées.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité,

- Émet un avis favorable pour la réfection de cette route ;
- Accepte le montant du devis ;
- Valide le plan de financement suivant :

Montant H.T.	51 378,00 €
Montant T.T.C.	61 653,60 €
Subv. DETR (35 % du HT)	17 982,30 €
Subv. FST	11 697,85 €
Subv. CD19	10 000,00 €
Reste à la charge de la Commune	11 698,15 € H.T. soit 21 973,75 € T.T.C.

✓ **UTILISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI TEMPORAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA CORRÈZE :**

Pour faire face au problème posé par l'absence momentanée du personnel dans les collectivités territoriales, le CDG19 a créé un service public de l'emploi temporaire. Possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un des agents du CDG19 subordonné à la signature d'une convention générale d'affectation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la Convention Générale d'affectation avec le Centre de Gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel du service public de l'emploi territorial, à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin.

Fin de la séance.

